

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 26 mars 2012 à la salle du Château à Oron-le-Châtel

Présidence : M. Alain Maibach
Scrutateurs : M. Pierre-André Maillefer
M. Jean-Pierre Mathieu
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, Monsieur Alain Maibach, ouvre la première séance du conseil communal de l'histoire de la commune d'Oron à 20h00. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères, aux Conseillers et aux membres de la Municipalité. Puis le Président s'adresse au représentant de la presse: Mme Amiguet pour le Régional, Mme Bouvier pour le Courrier et Mme Collet pour le 24 Heures.

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentation de M. Michel Bovy
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. PREAVIS MUNICIPAL N° 01/2012
Traitements des indemnités des membres de la Municipalité
6. PREAVIS DU BUREAU DU CONSEIL
Indemnités des membres du Conseil Communal
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 02/2012
Autorisation générale d'acquérir et d'aliéner des immeubles, des droits réels immobiliers, des actions ou des parts de sociétés immobilières ou commerciales et d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2011-2012
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 03/2012
Autorisation générale de plaider pour la législature 2011-2012
9. PREAVIS MUNICIPAL N° 04/2012
Autorisation générale de placer les disponibilités communales
10. PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2012
Budget de la caisse communale pour 2012
11. PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2012
Arrêté d'imposition 2012
12. Divers et propositions individuelles

Appel

- 60 Conseillers sont présents sur 69. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la première séance de l'année.

Assermentation de M. Bovy Michel

Lecture par le Président de la prestation de serment.

M. Bovy Michel accepte et devient ainsi officiellement membre du Conseil.

61 Conseillers sont présents après cette assermentation.

Communication du bureau

- **Le Président du Conseil** prend la parole pour rappeler que dès le début de cette année, nos autorités, ainsi que tout le personnel communal, ont travaillé d'arrache pieds, pour construire notre nouvelle commune, cela n'est facile pour personnes car des habitudes ou des usages doivent encore changer et évoluer, les ajustements seront encore « nombreux ». Il remercie les employés communaux ainsi que la Municipalité, pour leurs sacrifices et patience dans cette période de démarrage que l'on pourrait presque nommer « une nouvelle vie ».
- Tout comme la Municipalité, le bureau du Conseil s'est réuni fin janvier pour « mettre en route » les commissions des finances et gestion, les présidents de ces commissions ont été nommés : il s'agit de Chollet Fabrice pour la commission des finances (COFIN), et Etter Frédéric pour la commission de gestion (COGEST). Le Président rappelle également le rôle du bureau du Conseil.
- Le bureau du Conseil a également établi le préavis « indemnités des membres du Conseil communal » pour cette législature et qui est soumis à l'ordre du jour de ce soir.
- Le 11 mars 2012, avait lieu les votations pour le Grand Conseil, Conseil d'Etat et des votations fédérales, le bureau électoral, élargi avec l'aide de plusieurs conseillers, a bien fonctionné. Le second tour pour le Conseil d'Etat a lieu le 1^{er} avril 2012, la présidence sera assurée par M. Pierre-André Maillefer. Le Président félicite Messieurs Modoux (Oron-la-Ville) et Sonnay (Les Tavernes), pour leurs élections au Grand Conseil et les remercie d'avance de continuer à représenter les intérêts de la population du haut du district.
- La liste des membres du Conseil, avec leurs coordonnées, telle qu'établie en début de législature, va passer dans les rangs pour contrôle/correction. Il indique également l'importance d'une adresse courriel.
- Le Président donne une explication sur la mise en œuvre d'une commission ad'hoc et du déroulement de la procédure de convocation.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers et à la Presse. Il indique que ce point de l'ordre du jour va peut-être être supprimé à l'avenir à voir, car la communication se fera par internet ou autre.
- La séance de Municipalité a lieu le mercredi matin de 8h et souvent ne se termine pas avant 12h; cela fonctionne bien. L'entier des contrats de travail a été reconduit, la nouvelle commune est sur les rails.
- Au sujet des convocations pour les commissions chargées d'étudier les préavis, des dates des disponibilités des Municipaux délégués seront indiquées à l'avenir, dans le but de faciliter l'organisation des Présidents des commissions.
- Vin « Clos d'Oron » : le vin rouge sera mis en barrique en septembre, la distribution (vente) des cartons de vin blanc aura lieu à la nouvelle cave qui se trouve à Châtillens, les 11 mai de 17h à 19h et 12 mai de 9h à 11h; paiement comptant avec un rabais de 2% à partir de 2 cartons et de 3% dès 3 cartons.
- Le 1^{er} août aura toujours lieu à Oron-la-Ville, certain village l'organisait le 31 juillet et cela pourrait rester comme tel.

PREAVIS MUNICIPAL N° 01/2012 Traitements et indemnités des membres de la Municipalité

- **Le Président du Conseil** procède à une lecture simplifiée du préavis.
- **M. Nicolas Daeppen**, Président de la commission ad'hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Christian Budry**, Rapporteur de la commission des finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **M. Rémy Stuby** demande si l'estimation de la quantité de travail faite durant le processus de fusion est correcte; il demande à quoi on en est après ces 3 premiers mois ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** confirme qu'il y a beaucoup de travail. Les 6 premiers mois seront chargés, puisque de nombreuses mises au point sont nécessaires dans divers services. Selon lui, il faudra une année pour que tout soit opérationnel.
- **Le Président du Conseil** : la parole n'étant plus demandée, l'objet est soumis au vote.

Résultat : le Préavis 01/2012 est accepté.

PREAVIS DU BUREAU DU CONSEIL Indemnités des membres du Conseil Communal

- **Le Président du Conseil** procède à une lecture du préavis du bureau du Conseil.

- **M. Philippe Demierre**, Président de la commission ad'hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **M. Christian Budry**, Rapporteur de la commission des finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis, il indique également qu'il y a 2 amendements et que le vote se fera de la manière suivante : 1) amendement sur le forfait des Président des commissions des finances et gestion : frs. 1'000.-/par année. 2) amendement sur la participation à une séance du Conseil : frs. 30.- au lieu de frs. 50.- et suppression de l'arrivée tardive (amende frs. -10.-).
- **M. Eric Birchmeier** : En regardant le préavis, il est indiqué que les Présidents des commissions toucheront frs. 500.- par semestre et que cela fait bien frs. 1'000.- par année, ne voit à quoi sert cet amendement.
- **Le Président du Conseil** informe que c'est un souhait de la commission ad'hoc d'uniformiser les indemnités sur une année.
- **M. Markus Pichler** : au sujet de l'amendement 2), il a de la peine à comprendre cet amendement, propose de le rejeter.
- **M. Frédéric Etter** intervient sur la réaction de M. Pichler en estimant que l'engagement ou l'investissement n'est pas le même entre une séance du conseil et une séance de commission.
- **M. Thierry Cuénoud** : mention sur le rapport de la commission ad'hoc « Forfait en vigueur dans le règlement du Conseil Communal d'Oron-la-Ville », il ne voit aucun montant, il pose également le problème de la définition du « membre suppléant » (art. 38) d'une commission permanente et s'il va toucher les frs. 50.- ?
- **M. Philippe Demierre** répond que dans le règlement, il y a un article sur les fonctions « Président » avec un cahier des charges; tout ce qui n'est pas dans ce cahier des charges est en plus du forfait. Pour les suppléants, ils remplacent un membre qui ne peut pas être présent.
- **Le Président du Conseil** confirme qu'il s'agit bien de l'art. 38.
- **M. Frédéric Etter** : les membres suppléants des commissions de gestion/finances ne participent pas à toutes les séances. Il demande si la commission des finances fait participer ses suppléants ?
- **M. Christian Budry** informe que tous les membres participent.
- **M. Frédéric Etter** demande ce que l'on va voter, car les avis divergent.
- **M. Christian Budry** précise qu'il n'y a pas divergence car il n'y a pas d'indemnité pour les suppléants même s'ils siègent.
- **M. Florian Meyer** demande que le Conseil vote séparément la partie de l'amendement du montant du jeton de présence et la suppression de l'amende pour arrivée tardive.
- **Le Président du Conseil** en a pris note.
- **M. Jean-Luc Schwaar** signale que si l'amende reste à frs. 50.-, et que le jeton de présence passe de frs. 50.- à frs. 30.-, un Conseiller non excuser, devrait verser frs. 20.- à la caisse du Conseil. En cas d'acceptation de l'amendement 2), il déposera alors un amendement pour corriger le montant de l'amende et le porter à frs. 30.-
- **Le Président du Conseil** informe que si l'amendement 2), sur l'amende au séance est accepté, il y aura effectivement un amendement supplémentaire.
- **M. Jean-Paul Gremaud** précise que c'est une amende pour les personnes non-excusee.
- **M. Jean-Luc Kissling** invite les conseillers à accepter le préavis tel que présenté, sans modification et amendement.

- **M. Philippe Demierre** indique que la commission ad'hoc a comparé diverses communes et qu'aucune n'a frs. 50.- comme jeton de présence.
- **M. Thierry Cuénoud** revient sur sa question en citant l'art. 39 du règlement communal, un membre de commission absent et remplacé par un suppléant; qu'en est-il ?
- **Le Président du Conseil** informe que cela n'est pas le cas; pour qu'un suppléant remplace un membre, il faut une démission, cette précision sera apportée dans le nouveau règlement du Conseil Communal.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer aux votes.

Amendement 1 de la commission ad'hoc : « indemnités de frs. 1000.- par année pour les Présidents commission des finances et gestion » : est accepté à l'unanimité.

Amendement 2 de la commission ad'hoc : « participation à une séance du Conseil frs. 30.- au lieu de frs. 50.- » : est refusé.

Amendement 2b de la commission ad'hoc : « supprimer amende pour arrivée tardive » : est accepté.

Vote : le Préavis du bureau du Conseil Communal, contenue des décisions prises ci-dessus est accepté.

PREAVIS MUNICIPAL N° 02/2012

Autorisation générale d'acquérir et d'aliéner des immeubles, des droits réels immobiliers, des actions ou des parts de sociétés immobilières ou commerciales et d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2011-2012

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture du préavis municipal.
- **M. Christian Bays**, Président de la commission ad'hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis ce rapport comporte un amendement.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et l'amendement.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que la Municipalité se rallie à cet amendement
- **M. Michel Delavy** : dépenses imprévisibles et exceptionnelles, il faudrait mettre et/ou exceptionnelles.
- **Le Président du Conseil** répond que dans le règlement (art. 89), c'est toujours des dépenses imprévisibles et exceptionnelles et que cet article découle de la loi cantonale. Il n'est dans les faits pas possibles de l'aménager avec un « et/ou ».
- **M. Cédric Van de Maele**, Point C : du préavis : que se passe-t-il si cela n'est pas accepté par le Conseil ?
- **Le Président du Conseil** indique que c'est une forme de validation.
- **M. Jean-Luc Schwaar** répond, avec son expérience professionnelle de juriste, que cela ne va rien changer, juste un conflit politique dans la commune.
- **M. Florian Meyer** trouve que la somme de frs. 80'000.- est élevée, il propose un amendement pour que la commission des finances soit informée lors de chaque évènement et puisse se prononcer avant la dépense.
- **Le Président du Conseil** indique que le vote sera d'abord sur l'amendement de la commission ad'hoc.

- **M. Frédéric Etter** n'est pas d'accord avec cet amendement, il propose de le refuser.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique qu'il s'agit bien d'urgences et ne voit pas l'utilité de cet amendement; il s'agit bien de dépenses imprévisibles et exceptionnelles, donc vraiment urgentes.
- **Le Président du Conseil** précise que cet article découle directement de la loi sur la comptabilité des communes.
- **M. Florian Meyer** ne remet pas en cause ce préavis, il aimerait juste que la commission des finances soit informée.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** précise que compte tenu de l'urgence il n'y a souvent pas de devis; comme il faut faire les travaux de suite, cela n'est déjà pas facile de trouver des entreprises dans l'urgence.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer aux votes.

Amendement 1 de la commission ad'hoc : « La dépense engagée par la Municipalité a de toute évidence un caractère imprévisible et exceptionnel. Les dépenses, jusqu'à concurrence de frs. 80 '000.- engagée par la Municipalité seront soumises à l'approbation du Conseil Communal » : est accepté.

Amendement de M. Meyer : « avertir la commission des finances en cas de dépenses imprévues » : est refusé.

Vote : le Préavis 02/2012 contenu des décisions prises ci-dessus est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N° 03/2012
Autorisation générale de plaider pour la législature 2011-2012

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture du préavis.
- **Mme Céline Dovati**, Présidente de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de la commission chargée d'étudier le préavis.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission ad'hoc pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **M. Philippe Tonacini** demande si la commune a un avocat ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** répond que oui, si c'est très technique. En cas de gros montants d'honoraires, un préavis sera établi.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote.

Résultat : le Préavis 03/2012 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N° 04/2012
Autorisation générale de placer les disponibilités communales

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture du préavis.
- **M. Christian Budry**, Rapporteur de la commission des finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.

- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis et l'amendement.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : la Municipalité se rallie à l'amendement de la commission des finances.
- **M. Jean-Luc Kissling** revient sur le contenu de l'amendement de la commission des finances et il propose de favoriser les petites banques et de laisser tomber les grands Offices de banques. Il demande de ce fait un amendement allant dans ce sens.
- **Le Président du Conseil** indique que le vote aura d'abord lieu sur l'amendement de la commission des finances et ensuite sur l'amendement de M. Kissling.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer aux votes.

Amendement 1 de la commission des finances : « d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2011-2016, l'autorisation générale de placer les disponibilités communales auprès des établissements faisant partie de l'Union des banques cantonales suisses, des grandes banques suisses, des membres de l'Union suisse des banques Raiffeisen et des membres de l'union des banques régionales suisse (RBA Holding), y compris leurs centrales d'émission respectives » : est accepté.

Amendement de M. Kissling : « favoriser les petites banques » : est refusé.

Vote : le Préavis 04/2012 contenu des décisions prises ci-dessus est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N° 05/2012 Budget de la caisse communale pour 2012

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture du préavis.
- **M. Christian Budry**, Rapporteur de la commission des finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **M. Christian Bays** félicite la Municipalité pour l'élaboration de ce budget; au chapitre « Entretien des immeubles (314) », il y a un montant de frs. 5'000.- pour chaque immeuble, Ce montant est-il suffisant pour la garderie Liloane ?
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** : des travaux sont prévus pour la garderie Liloane, mais il s'agit d'une solution bon marché pour l'instant.
- **M. Christian Bays** remercie M. Ménetrey pour sa réponse. Au chapitre « Véhicules (431) » il y a une nouvelle rubrique (431.315.0) montant frs. 45'000.-; pensez-vous acheter des véhicules ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : oui la commune a besoin de véhicule et c'est pour cela qu'il y a 2 rubriques : entretien véhicule frs. 45'000.- et nouveau véhicule frs. 70'000.-
- **M. Markus Pichler** : dans les comptes de la Municipalité, il y a le SIDEBH et la régie de paroisse, à quand l'établissement scolaire ?
- **M. Gérard Wist, Municipal** : actuellement une convention est en discussion, les comptes vont rester séparés.
- **M. Markus Pichler** : c'est une solution temporaire ?
- **M. Gérard Wist, Municipal** : c'est une solution définitive.

- **M. Christophe Rebetez** : au chapitre « Club sportif (17) » : des locations de salles/terrains sont perçues par la Municipalité et il constate que les frais de locations sont une grande charge pour les Club.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : certains clubs touchent des subventions; en revanche, le soutien aux clubs par la commune se fait d'une autre façon. Le montant de location demandé aux différents clubs demeure faible.
- **M. Christian Bays** : il soutient M. Modoux, dans le fait qu'il est important de facturer même un petit quelque chose.
- **M. Michel Delavy** : chapitre « Transports public (18.351.0) »: frs. 423'000.-; cela est une nouvelle répartition par rapport à la fusion ?
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : en effet cela vient de la fusion et la commune de Palézieux qui a une gare, sur le territoire d'Oron.
- **M. Christian Bays** tient à préciser que c'est le village de Palézieux qui a une gare, elle-même sur le territoire de la commune d'Oron.
- **Le Président du Conseil** demande au chapitre « Administration générale »: Conseil communal, pourquoi il y a une rubrique « charges sociales (101.303.0) » ? et pourquoi dans la même rubrique, il y a un point manifestation (101.317.0) frs. 5'000.- ?
- **Ariane Jordan, boursière** indique que si le salaire (indemnités) dépasse frs. 2'300.- par année, il est soumis à l'AVS.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : certaines manifestations concernent le Conseil communal, comme l'assermentation.
- **Le Président du Conseil** clôt la discussion et propose de passer au vote.

Résultat : le Préavis 05/2012 est accepté à l'unanimité.

**PREAVIS MUNICIPAL N° 06/2012
Arrêté d'imposition 2012**

- **Le Président du Conseil** procède à la lecture du préavis.
- **M. Christian Budry**, Rapporteur de la commission des finances, lit le rapport que celle-ci a rédigé.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **Le Président du Conseil** la parole n'est pas demandée, passage au vote.

Résultat : le Préavis 06/2012 est accepté à l'unanimité.

Divers et propositions individuelles

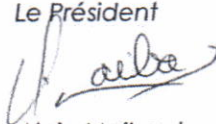
- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Emmanuel Pechin** demande si c'est possible d'avoir un modèle de rapport de commission ?
- **Le Président du Conseil** répond que le bureau a pris note de cette demande.

- **M. Hubert Bovet** : comme tout le monde sait lire, il demande si c'est possible que le Président du Conseil s'épargne la lecture des préavis.
- **Le Président du Conseil** indique qu'il n'y a aucune obligation de le faire, à voir à l'avenir; cela sera pareil pour l'envoi de document par courriel.
- **M. Jean-Paul Gremaud** Invite la Municipalité à réfléchir aux panneaux d'affichage et il trouve dommage de pas mettre les informations dans tout les villages
- **Mme Danielle Richard, Municipale** : cette décision avait été prise en janvier, mais cela n'était pas une bonne idée. La Municipalité est en réflexion pour faire des pôles d'affichage.
- **Le Président du Conseil** précise que cela serait plus simple lors de votations, actuellement il y a un gros trousseau de clés.
- **M. Jean-Luc Schwaar** : au sujet du projet de trottoir à Palézieux le long de la route cantonale, jusqu'à la gare, ou cela en est ? Le marquage jaune a disparu ?
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : les marquages jaunes vont être refaits. Comme il y a beaucoup de dossier en cours, cela va prendre un peu de temps.
- **M. Jean-Luc Kissling** : fermeture bureau de Poste d'Oron-le-Châtel; la commune à l'époque avait soutenu le bureau de Poste; est-ce que la Commune d'Oron a dû ce prononcer sur cette fermeture ?
- **Mme Danielle Richard, Municipale** : lorsque la Poste a pris la décision de fermer le bureau, cela était encore sous la commune d'Oron-le-Châtel et la commune avait été mise devant le fait accompli.
- **M. Markus Pichler** : établissement scolaire d'Oron, situation des classes. Selon un rapport de la commission scolaire de l'année dernière, cela était urgent ?
- **M. Thierry Ménétrey, Municipal** : oui en effet cela est urgent; déjà plusieurs séances ont eu lieu avec la direction. Pour la rentrée scolaire prochaine, un accent sera mis sur le développement du pôle d'Oron, ensuite celui de Palézieux.
- **M. Markus Pichler** remercie M. Ménétrey pour sa réponse.
- **M. Emmanuel Pechin** souligne l'importance d'un lieu pour les jeunes; plusieurs jeunes trainent vers la rampe le soir, boivent de l'alcool et fument. Cela serait bien d'avoir une personne pour l'encadrement de ces jeunes ainsi qu'un lieu pour se réunir.
- **M. Gérard Wist, Municipal** : il a participé à une séance à Montreux à ce sujet, il n'y a rien de prévu pour l'instant dans la commune, en revanche les groupes de jeunes pourraient louer les salles communales.
- **Mme Antoinette Décastel** : établissement scolaire, à quand la nouvelle constitution du conseil d'établissement ?
- **M. Gérard Wist, Municipal** : il faut déjà faire la convention, ensuite le reste suivra.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour.

Il remercie les membres d'être venus si nombreux et les invite à la collation qui suivra dans le hall du Château. Il souhaite à tous une bonne fin de soirée et bonne rentrée.

La séance est levée à 22h20.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 3 avril 2012

Au nom du Conseil Communal
Le Président

Alain Maibach

La Secrétaire

Lorraine Bard